

E 13 (B)/221

*Le Ministre de Suisse à Rome, G.B. Pioda,
au Chef du Département du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture,
L. Forrer*

L

Rome, 10 novembre 1903

Ensuite de ma conversation avec M. Tittoni¹, celui-ci a conféré avec M. Luzzatti et ce dernier m'a fait prier d'aller le voir. Je sors de chez lui. Il m'a dit que la direction des négociations commerciales lui étant confiée et ayant, par suite de la mort du Ministre des Finances Rosano, deux Ministères à sa charge, il ne pourrait point s'absenter de Rome et qu'il aimerait, partant, que les négociations avec nous se fassent ici, au mois de janvier, époque où le Parlement sera clos. Il me dit ensuite: «Et dans quel esprit négocierons-nous, quelles sont les intentions de votre Gouvernement?» Je lui répondis: «Je n'ai pas besoin d'exposer à V.E., qui est si bien au courant de tout ce qui se passe en la matière, la position dans laquelle se trouve le Conseil fédéral. Cette position étant donnée, mon Gouvernement espère que le Gouvernement italien voudra en tenir compte et venir à sa rencontre avec le même esprit de justice et d'équité dont il se sent animé lui.» M. Luzzatti me dit: «Je sais parfaitement jusqu'où je pourrai aller. Je ne prendrai pas pour base un tarif général, moi, mais je pourrai abaisser certains droits du tarif conventionnel concernant les produits industriels suisses y compris les fromages. En outre j'admettrai qu'on rehausse à l'entrée en Suisse les droits sur certains produits agricoles italiens. Voilà à quoi je suis disposé en principe. Il faudra voir de s'entendre sur la mesure. J'espère que le Conseil fédéral voudra être

1. Cf. le rapport de Pioda à Forrer du 7 novembre 1903, non reproduit.

fidèle aux belles traditions suisses, et que les négociateurs qu'il voudra bien déléguer voudront s'inspirer des larges méthodes des grands négociateurs suisses, les Fehr-Herzog, les Droz, les Cramer-Frey. Pour l'amour de Dieu n'adoptons pas le système des négociations à petites gouttes, à petits pas. Je sais jusqu'où je peux arriver, j'y arriverai et pas plus loin. Je ne peux pas m'exposer à voir repousser le traité par le Parlement. Et ce serait bien absurde si les deux démocraties les plus libérales, les plus intelligentes d'Europe, l'italienne et la suisse, devaient se déclarer une guerre de tarifs au commencement du vingtième siècle après avoir ouvert le Gothard et le Simplon. Je ne puis l'admettre et j'espère que le Conseil fédéral voudra être équitable envers nous dans les négociations plus qu'il ne l'a été dans la manière dont il a dénoncé le traité, en outre du fait que ce n'est qu'à l'Italie qu'il a dénoncé le traité. Il n'a pas fait de même vis-à-vis de l'Allemagne et il n'en fera probablement pas de même non plus vis-à-vis de l'Autriche, de la France et de l'Espagne. Pourquoi cette exception vis-à-vis de l'Italie? Est-ce encore l'affaire Silvestrelli? Je sais que nous avons eu tort, mais enfin la chose est réglée maintenant et on ne devrait pas nous conserver rancune. Enfin entendons-nous pour un traité équitable, n'ayez pas trop de prétentions et *réglons en même temps le Gothard*.» «Il vaudra mieux régler une chose après l'autre», lui ai-je observé, et quant à l'incident Silvestrelli, on n'y pense plus et il n'a absolument rien à faire avec la dénonciation. C'est plutôt la manière dont a traîné l'affaire du Simplon qui peut avoir fait impression sur le Conseil fédéral»... «Ah, oui, je sais, mon prédécesseur di Broglio a traîné la chose, et maintenant le Conseil fédéral désire s'assurer le nouveau traité pour la prochaine vendange, comme aurait dit Monsieur le Conseiller fédéral Forrer au correspondant de la Tribuna», interrompit M. Luzzatti en riant. «Enfin» conclut-il, «veuillez dire à votre Gouvernement que nos dispositions sont des meilleures et si la Suisse vient à nous de même et sans pousser trop loin les demandes de réduction, nous nous entendrons facilement.»

Je Vous saurais gré maintenant de vouloir me dire si le mois de janvier indiqué par M. Luzzatti pour procéder aux négociations commerciales peut Vous convenir.